



PLAN D'INITIATION

« APPUI AU PROCESSUS DE JUSTICE TRANSITIONNELLE EN TUNISIE »



Photo 1: Prestation de serment de l'Instance de la Vérité et de la Dignité

Rapport final

Mai - Octobre 2014

ACRONYMES

| | |
|-----------|---|
| ANC | Assemblée Nationale Constituante |
| CIJT | Centre International de la Justice Transitionnelle |
| CPD | Document de programme de pays du PNUD |
| CSM | Conseil Supérieur de la Magistrature |
| CLEP/LPAC | Comité local d'évaluation des projets |
| HCDH | Haut-Commissariat aux Droits de l'homme |
| IPJJ | Instance provisoire de supervision de la justice judiciaire |
| IVD | Instance de la Vérité et de la Dignité |
| JT | Justice Transitionnelle |
| MJDHJT | Ministère de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle |
| ONAT | Ordre national des avocats de Tunisie |
| ONG | Organisation non-gouvernementale |
| OSC | Organisations de la société civile |
| PIP | Plan d'initiation du projet |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PRODOC | Document de projet |
| UNDAF | Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement |
| VNU | Volontaire des Nations Unies |

RESUME DU PROJET

| | |
|--|---|
| Titre du projet : | PIP JUSTICE TRANSITIONNELLE |
| Numéro de l’Award & Projet : | Award 00080346 – Projet 00090072 |
| Durée du projet: | Mai 2014 – Octobre 2014 |
| Agence d’exécution : | PNUD (en partenariat avec le HCDH) |
| Budget Total 2014 | 200 000 USD |
| Lien avec les effets de la Stratégie de Transition pour la Tunisie du PNUD (2011-2014) : | <p><u>Effet 1</u> : A l’horizon 2013, le gouvernement dispose d’un cadre légal et institutionnel conforme aux principes universels en matière de droits humains et de démocratie</p> <p><u>Produit 1.2</u> : Les réformes juridiques et institutionnelles renforçant l’état de droit sont soutenues</p> |
| Date du rapport: | 15/11/2014 |
| Points focaux - Partie nationale: | <p>Instance Vérité et Dignité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Sihem Bensedrine, Présidente de l’IVD <p>Ministère de la Justice, des droits de l’homme et de la justice transitionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme. Ines Maatar, Bureau de la programmation et de la planification- volet justice - M. Mohsen Sahbani, Chargé de Mission - volet justice transitionnelle |
| Point focal - PNUD: | Filippo Di Carpegna, Conseiller technique principal |

DESCRIPTION DU PROJET

Suite à l'adoption, en décembre 2013, de la loi relative à l'instauration et à l'organisation de la justice transitionnelle en Tunisie, le PNUD a commencé à élaborer un nouveau projet visant à contribuer à la réussite effective de ce processus. Ce plan d'initiation permettra au PNUD d'établir les bases nécessaires pour un lancement rapide et concerté de cette nouvelle phase d'appui du système des Nations Unies au processus de justice transitionnelle tunisien. Ses objectifs clé consistent à (i) finaliser le nouveau document de projet en étroite collaboration avec les membres de la nouvelle Instance Vérité et Dignité (IVD), qui seront nommés dans le courant du premier trimestre 2014, ainsi qu'avec les représentants du nouveau gouvernement issus du dialogue politique national qui sera mis en place en janvier 2014 (ii) commencer à appuyer la mise en place effective des mécanismes prévus par la loi sur la justice transitionnelle, notamment l'IVD et les chambres judiciaires spécialisées.

RESULTATS ATTEINTS

Durant les 6 mois de durée du plan d'initiation de projet, l'équipe de projet a pu réaliser les principaux résultats attendus par le projet.

Le document de projet a été finalisé et validé lors d'une réunion du comité d'évaluation de projet (CLEP/LPAC), qui s'est tenue le 16 juillet 2014. Le projet a démarré officiellement le 1/08/2014 et le PRODOC a finalement été signé lors d'une cérémonie solennelle le 11/11/2014.

Le projet a en outre appuyé l'Instance Vérité et Dignité dès sa création le 30 mai, en organisant plusieurs ateliers techniques dont une conférence internationale de lancement à laquelle ont pris part de nombreux représentants de commissions vérité d'autres pays. Ces activités ont permis aux membres de l'IVD de finaliser les principaux travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de leurs missions, notamment le règlement intérieur, le plan d'action et le budget de l'instance. Le projet a en outre appuyé le ministère de la justice pour la mise en place des chambres spécialisées prévues par la loi organique sur la justice transitionnelle. Un décret portant création de ces chambres a d'ailleurs été signé le 8 août 2014.

Durant cette même période, l'équipe de projet a pu finaliser les principaux recrutements prévus dans le cadre du nouveau document de projet. Enfin, l'équipe de projet et le bureau de pays ont pu concrétiser leurs efforts de mobilisation des fonds en obtenant près de 3 000 000 USD pour la mise en œuvre du nouveau projet.

1) Le document de projet conjoint est signé

Suite à la mise en place effective de l'Instance Vérité et Dignité au début du mois de juin 2014, l'équipe de projet a procédé à la finalisation de la première version du document de projet qui a ensuite été partagé avec les différents partenaires nationaux et internationaux intervenants dans le cadre du processus de justice transitionnelle. Des

réunions ont ensuite été organisées avec les différents partenaires nationaux avec lesquels le projet sera mis en œuvre, notamment l'IVD¹, l'Instance provisoire de supervision de la justice judiciaire², le Ministère de la justice, des droits de l'homme et de la justice transitionnelle³ et les organisations de la société civile⁴, afin d'en valider le contenu. La réunion du CLEP/LPAC s'est tenue le 16/07/2014 et le projet a finalement démarré le 1^{er} août 2014 suite à la mise à disposition des fonds obtenus auprès du gouvernement allemand. Une cérémonie solennelle de signature du nouveau projet a été organisée le 11 novembre en présence du ministre de la justice, des droits de l'homme et de la justice transitionnelle, de la présidente de l'instance vérité et dignité et du président de l'instance provisoire de supervision de la justice judiciaire.



Photos 2: Cérémonie de signature du nouveau projet

2) L'IVD dispose d'un plan d'action cohérent et consensuel nécessaire au démarrage de ses activités

Suite à l'adoption de la loi organique n°53-2013, relative à l'instauration et à l'organisation de la justice transitionnelle, le 15 décembre 2013, l'ANC a procédé à la mise en place de la commission chargée de présélectionner les 15 commissaires qui devront siéger au sein de l'Instance Vérité et Dignité. Cette commission de sélection a lancé un appel à candidatures le 28 janvier 2014. Près de 380 personnes ont déposé leurs candidatures et le processus de sélection s'est finalement terminé à la fin du mois de mai avec la nomination des 15 membres de l'IVD.

Conformément à la loi organique sur la justice transitionnelle, la commission dispose de 6 mois pour réaliser les travaux préparatoires nécessaires à préparer et à planifier la mise en œuvre des missions prévues par leur mandat.

Parmi ces travaux préparatoires figurent :

¹ Réunions les 25/06, 8/07 et 14/07/2014.

² Réunion le 16/06/2014.

³ Réunions les 1/07, 8/07 et 9/07/2014.

⁴ Réunion le 3/07/2014.

- l'élaboration du règlement intérieur, qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne ;
- la mise en place d'une direction exécutive ;
- l'élaboration d'un plan d'action pour toute la durée de son activité ;
- l'élaboration d'un programme de travail pour au moins une année ;
- l'élaboration de manuels de procédures simplifiés pour le déroulement de ses travaux, dans tous les domaines de compétences ;
- l'élaboration d'un plan de communication global en collaboration avec les médias nationaux ;
- la mise en place d'une base de données ;
- l'accomplissement de toutes les activités qu'elle juge nécessaires pour l'exercice de ses missions.

Durant la période couverte par le PIP, les efforts du projet se sont concentrés sur deux objectifs précis :

- renforcer les capacités des membres de l'IVD afin de les aider à mieux appréhender et définir leur mandat et leurs missions ;
- appuyer les membres pour la réalisation des travaux préparatoires prévus par la loi organique sur la justice transitionnelle.

Après la nomination des membres de l'IVD le 30 mai dernier, le projet, en collaboration avec CIJT, a appuyé l'organisation d'une conférence internationale qui s'est tenue le 9 juin 2014 et qui a permis aux nouveaux commissaires d'être exposés à des expériences comparées en matière de justice transitionnelle. Cette conférence a été organisée sous le haut patronage des Présidents de la République, de l'Assemblée Nationale Constituante et du Gouvernement et de nombreux représentants de commissions vérité d'autres pays y ont participé.



Photos 3 et 4: Conférence internationale de mise en place de l'IVD

Cette conférence a été suivie par 2 jours d'ateliers techniques avec les commissaires et des spécialistes internationaux qui ont permis aux membres de l'IVD de se familiariser avec leur mandat et de commencer à réfléchir aux modalités de mise en œuvre de leurs missions.



Photos 5 et 6: Ateliers de partage d'expériences avec l'IVD

Le projet a ensuite organisé, en collaboration avec ICTJ, un atelier d'une semaine (du 7 au 11/07/2014), avec les membres de l'IVD pour discuter plus spécifiquement de l'élaboration du règlement intérieur et du plan d'action de l'Instance. Afin de faciliter ce travail, le projet a publié, à l'occasion de la conférence internationale, une brochure qui regroupe les mandats et les règlements intérieurs de certaines commissions vérité, traduits en arabe. L'élaboration du règlement intérieur et du plan d'action devrait être finalisée d'ici la fin du mois d'octobre comme prévu par la loi organique sur la justice transitionnelle⁵.



Photo 7: Brochure présentant les mandats et les règlements intérieurs des commissions vérité

En matière de communication, le projet a transmis aux membres de l'IVD la stratégie de communication pour le processus de justice transitionnelle, élaborée avec l'appui d'une société de communication dans le cadre du précédent projet, ainsi que le plan du site web, en cours d'élaboration. Un atelier a ensuite été organisé avec un expert en communication afin de discuter du plan de communication de l'IVD.

⁵ La loi organique prévoit un délai de 6 mois pour les travaux préparatoires de l'IVD dont le règlement intérieur et le plan d'action.



Photo 8: Atelier relatif à l'élaboration du plan de communication

Durant les mois d'août et de septembre, le projet a en outre fourni une assistance technique directe à l'instance pour :

- la rédaction de son règlement intérieur ;
- la rédaction de son plan d'action ;
- le recrutement de son personnel clé, notamment le directeur exécutif, le directeur administratif et financier et le responsable informatique. Ce même appui sera fourni pour le recrutement du responsable de la communication, de l'unité de recherche et du directeur des ressources humaines.

Le projet a appuyé l'IVD pour la mise en place des différents mécanismes et sous-commissions spécialisées prévues par la loi organique sur la justice transitionnelle, notamment :

- les mécanismes chargés de la recherche de la vérité ;
- les mécanismes chargés des réparations et de l'arbitrage ;
- la commission de l'examen fonctionnel et de la réforme des institutions ;
- les mécanismes chargés du traitement des archives et de la mémorialisation.

Le projet a ainsi organisé au mois d'août un atelier d'une semaine avec un expert de la commission vérité du Pérou, afin de discuter du travail de recherche de la vérité et, plus spécifiquement, du développement et de la mise en place d'une base de données spécialisée.



Photo 9: Atelier de formation avec David Sulmont

Une visite d'étude au Maroc a ensuite été organisée au mois de septembre, en collaboration avec le Conseil National des droits de l'Homme du Maroc. Cette visite a permis aux commissaires de mieux connaître le travail réalisé par l'Instance Equité et

Réconciliation mise en place en 2004 par le roi Mohamed V et d'évaluer l'impact de son travail à près de 10 ans de la finalisation de ses travaux. Durant leur permanence, les commissaires ont pu recueillir des informations sur tous les aspects de travail de l'IER : recherche de la vérité, réparations, réforme institutionnelle, traitement des archives et mémorialisation.



Photos 10 et 11: Visite d'études au Maroc

Le projet a en outre organisé en collaboration avec l'Institut Allemand des Opérations Internationales de Paix (ZIF), l'Institut Français de Tunisie (IFT), l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) et le centre Kawakibi pour les Transitions Démocratiques (KADEM), une conférence régionale sur le thème : *Intégrer les droits économiques, sociaux et culturels dans le processus de la justice transitionnelle : une opportunité de réforme au Moyen-Orient et Afrique du Nord?*



Photo 12 et 13: Conférence internationale sur l'intégration des droits économiques, sociaux et culturels dans les processus de justice transitionnelle

Cette conférence régionale a permis aux membres de l'Instance Vérité et Dignité Tunisienne d'échanger avec les experts et participants présents sur les modalités utilisées par les instances indépendantes d'autres pays pour intégrer ces questions dans leur travail. Ces informations et ces échanges vont permettre aux commissaires de l'IVD de mieux définir les modalités pratiques de mise en œuvre de leur mission prévue par la loi organique sur la justice transitionnelle adoptée en décembre dernier.

3) Les capacités des mécanismes judiciaires en charge du processus de justice transitionnelle sont évaluées et renforcées :

Suite à l'adoption de la loi organique sur la JT qui prévoit la mise en place de chambres spécialisées chargées de juger les dossiers en lien avec la justice transitionnelle, le ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et de la Justice Transitionnelle a créé une commission chargée de réfléchir aux modalités d'application du chapitre III de la loi sur la justice transitionnelle, notamment concernant le mandat précis et la juridiction de ces dernières, le choix et la formation des magistrats choisis pour y siéger, etc. Le projet a appuyé cette commission en organisant deux ateliers : un atelier qui s'est tenu le 14 mai dernier et qui a permis d'identifier les difficultés rencontrées par les juridictions civiles et militaires dans le traitement des dossiers en lien avec la justice transitionnelle et de présenter les pratiques adoptées par les juridictions internationales dans le traitement des dossiers de graves violations des droits de l'homme afin que la commission puisse en tenir compte dans l'établissement des modalités de fonctionnement des chambres spécialisées prévues par la loi organique sur la justice transitionnelle. Un autre atelier a été organisé le 11 juin avec la commission et les membres de l'IVD afin de discuter des relations entre le travail des chambres spécialisées et de l'IVD.



Photos 14 et 15: Atelier relatif à la mise en place des chambres spécialisées

Suite à la présentation des travaux de la commission au ministre de la justice, un décret a été adopté qui prévoit la création de 8 chambres spécialisées au sein de 8 tribunaux de première instance des sièges des cours d'appel.

4) La structure organisationnelle du projet est mise en place :

Durant les 6 mois couverts par le PIP, le projet a réalisé les recrutements prévus dans le nouveau document de projet :

- un expert national en justice/justice transitionnelle
- un VNU expert associé en justice et justice transitionnelle
- un associé au projet
- un chauffeur

Le recrutement de l'expert en communication est en cours de finalisation et il sera d'ici le début du mois de décembre.

5) Les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre du projet conjoint sont mobilisées :

L'équipe de projet et le bureau de pays ont continué leurs efforts pour la mobilisation des fonds pour le nouveau projet. Près de 3 000 000 USD ont pu être mobilisés:

- 600 000 USD de la part de BCPR
- 800 000 euros (environ 1 080 000 USD) de l'Union Européenne
- 1 000 000 euros (environ 1 350 000 USD) de la part de la République Fédérale d'Allemagne.

Des discussions sont en cours avec la Norvège et la Belgique, partenaires financiers du précédent projet pour qu'ils continuent à appuyer le nouveau projet.

Résultats détaillés

Atlas ID : 00090072

Le projet prévoit de contribuer à l'atteinte des résultats suivants :

1. **Le document de projet conjoint est signé**
2. **L'IVD dispose d'un plan d'action cohérent et consensuel nécessaire au démarrage de ses activités**
3. **Les capacités des mécanismes judiciaires en charge du processus de justice transitionnelle sont évaluées et renforcées**
4. **La structure organisationnelle du projet est mise en place**
5. **Les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre du projet conjoint sont mobilisées**

| Indicateurs | Données de référence | Cibles 2014 | Progrès vers l'atteinte du produit |
|---|--|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Document de projet signé 2. Règlement intérieur de l'IVD publié au Journal Officiel de la République Tunisienne ; plan d'action et de communication adoptés par l'IVD 3. Décret prévoyant la création de chambres spécialisées pour le traitement des dossiers en lien avec la justice transitionnelle publié au Journal Officiel de la République Tunisienne 4. Contrat de services du coordonnateur du projet et de l'expert national 5. Ressources disponibles en USD | <ol style="list-style-type: none"> 1. La note conceptuelle du projet conjoint est disponible 2. Les commissaires de l'IVD n'ont pas encore été nommés 3. Absence de chambres spécialisées 4. Absence de coordonnateur de projet et d'expert national 5. 0 USD | <ol style="list-style-type: none"> 1. Le nouveau document de projet est signé 2. L'IVD dispose d'un règlement intérieur, d'un plan d'action pour toute la durée de son mandat et d'un plan de communication 3. Les chambres spécialisées sont mises en place et leurs besoins en termes de renforcement des capacités sont connus 4. Le coordonnateur du projet et l'expert national sont recrutés 5. 4 000 000 USD | <ol style="list-style-type: none"> 1. La réunion du LPAC s'est tenu le 16/07/2014, le projet a démarré le 1/08/2014 et le document de projet a été signé lors d'une cérémonie solennelle le 11/11/2014. 2. Le plan de communication de l'IVD a été finalisé en octobre. Le règlement intérieur et le plan d'action seront finalisés d'ici le 10 décembre 2014 comme prévu par la loi. 3. Le décret prévoyant la création de 8 chambres spécialisées a été adopté le 8/08/2014 4. Près de 3 000 000 USD ont été mobilisés (1,4 M RFA, 1 M UE et 600.000 BCPR) |

SUIVI ET EVALUATION

En termes de gouvernance du projet, une réunion du comité de pilotage du nouveau projet a été organisée le 11 novembre et a permis de présenter et de valider les résultats du plan d'initiation au projet. Ce comité de pilotage a été co-présidé par le Coordinateur Résident du système des Nations Unies, par le ministère de la justice, des droits de l'homme et de la justice transitionnelle, l'instance provisoire de supervision de la justice judiciaire et par l'instance vérité et dignité.



Photos 16 et 17: Comité de pilotage de clôture du PIP

SITUATION FINANCIERE⁶

La contribution de BCPR a été reçue à la fin du mois d'avril et a commencé à être dépensée à partir du 1^{er} mai 2014.

Les dépenses au 31 décembre 2014 sont de 198 705 USD, soit 99 % du budget global, réparties comme suit :

Tableau 1 - Dépenses effectives cumulées au 31 décembre 2014 (en USD)

| Bailleur | Contribution engagée | Contribution reçue | Dépenses | % Dépenses totales sur la contribution | Solde |
|--------------|----------------------|--------------------|----------------|--|--------------|
| | | | 2014 | | |
| PNUD (BCPR) | 200 000 | 200 000 | 198 705 | 99 % | 1 295 |
| TOTAL | 200 000 | 200 000 | 198 705 | 99 % | 1 295 |

Tableau 2 - Dépenses cumulées et engagées au 31 décembre 2014 – Sommaire par Activité Atlas/Effet

| | Résultat 1 | Résultat 2 | Résultat 3 | Résultat 4 | Résultat 5 | TOTAL US\$ |
|---------------------|--------------|---------------|--------------|----------------|--------------|----------------|
| | (Activity01) | (Activity02) | (Activity03) | (Activity04) | (Activity05) | |
| Dépenses effectives | - | 67 743 | 4 811 | 122 814 | 3 337 | 198 705 |
| TOTAL | - | 67 743 | 4 811 | 122 814 | 3 337 | 198 705 |

⁶ Voir CDR mai-octobre 2014 joint

SIGNATURE

Pour le PNUD :

Nom :

Titre :

Signature :

Date :

ANNEXES

- PRODOC signé
- PV LPAC du 16/07/2014 signé
- PV du COPIL du 11/11/2014 signé
- Rapport de la conférence de lancement de l'Instance Vérité et Dignité (en arabe) ;
- Brochure présentant les mandats et les règlements intérieurs de commissions vérité (en arabe).